

Image not found or type unknown



Dettes cours correspondance

Par **Louboutine21**, le **14/06/2019** à **14:21**

Bonjour , depuis octobre 2016 j ai arrêté de payé les cours par correspondance chez Karis, car aucun suivi je n ai jamais reçu le double du contrat ,et publicité mensongère (impossible de trouvé des stages à l âge adulte) Depuis le 13juin un établissement de contentieux me réclame le du? Je ne peux le régler je suis dans la misère financièrement et ne me dise pas la somme. Je n avais plus de nouvelle depuis au moins 2 ans

la forclusion de dette est elle l'égale à ce niveau là